

Chères Orgueilloises, chers Orgueillois,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée à l'équipe d'« Orgueil pour tous » le 15 mars dernier.

Dans un contexte particulièrement peu propice à l'organisation d'élections, vous avez été nombreux à vous déplacer (près de 58% de participation pour une moyenne nationale de 44%) et très nombreux à choisir notre projet (61,91%).

Mes remerciements vont aussi à Cathy Villain qui le 27 mai dernier m'a officiellement passé le relais. J'ai beaucoup appris à ses côtés durant quatre ans et je suis heureux qu'elle poursuive l'aventure avec moi en tant qu'adjointe en charge de l'urbanisme et de la voirie.

Dans cette nouvelle équipe, Yann Drezen est le nouveau 1^{er} adjoint et me secondera dans toutes mes tâches. Il a pour mission principale de mener à bien le grand projet d'aménagement du cœur du village. Marc Pujol a en charge les réseaux, les infrastructures et les bâtiments publics. Alexandra Pinaud-Verdier pilotera les actions liées à l'enfance. Thierry Passera assure le lien avec les associations, la communication et l'animation locale. Les deux délégués, Cédric Barthès pour le développement économique et le lien avec nos professionnels et Dominique Gaspar pour la solidarité et l'action sociale viennent renforcer l'équipe des 5 adjoints précédemment cités.

Frédéric Bonifasse, Pascale Labit, Frédéric Larroque, Gaëlle Estaves (conseillère communautaire à mes côtés), Sabrina Charlotte, Virginie Prouteau, Virginie Deloze, Pierrick Porte complètent la nouvelle équipe à laquelle se rajoutent Antonella Rivera, Jérôme Journet et Marine Sellier (*liste Agir ensemble pour Orgueil*).

A nous tous nous formons le Conseil Municipal d'Orgueil. 19 élus rassemblés et entièrement dévoués aux habitants. Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous.

Notre projet sera la continuité de ce que nous avons entrepris depuis 2016.

Il est basé sur le développement maîtrisé et harmonieux de la commune, l'amélioration de nos équipements et commerces, l'aménagement d'un cœur de village dynamique et attractif, l'amélioration des liaisons entre tous les quartiers du village et une attention toujours plus exigeante des conditions d'accueil des enfants et des jeunes ainsi qu'un partenariat renforcé avec les associations.

Dans un contexte qui a évolué ces derniers mois, le déploiement d'actions sociales à destination de tous les Orgueillois prendra aussi une place toute particulière dans notre organisation municipale.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a engendré un début de mandat compliqué durant lequel nous nous sommes appuyés sur des agents investis, mobilisés, dévoués, qui nous ont permis d'assurer la continuité de tous les services municipaux et la mise en place d'aide aux personnes les plus fragiles (courses, pharmacie, ...). Je les en remercie. Je remercie aussi la directrice de l'école avec laquelle nous avons élaboré et mis en place plusieurs protocoles sanitaires afin de permettre un redémarrage de l'école.

Et pendant ces deux mois de crise sanitaire, le comportement des Orgueillois a été exemplaire : sérieux, respectueux des consignes et acceptant les contraintes; vous vous êtes montrés patients, solidaires, à l'image de la mobilisation de bénévoles dans la fabrication des masques à destination des habitants ou de l'implication des élus dans leur distribution ou encore par votre soutien auprès de voisins plus fragiles.

Mais cet environnement sanitaire instable est toujours présent et certainement encore pour quelques temps. Alors restons vigilants et attentifs afin que nos efforts n'aient pas été vains.

Pour conclure, je suis heureux de vous faire découvrir ce nouveau numéro du flash info dans lequel vous y découvrirez une présentation de vos nouveaux élus, quelques informations sur les projets en cours ainsi qu'un rappel des règles élémentaires de bon voisinage et de bien vivre ensemble, qu'il est utile de rappeler, surtout en début de période estivale.

Très bonne lecture à tous,

Votre nouveau maire

Willy Authesserre



Le Conseil municipal



Willy AUTHESSERRE
Maire
Conseiller communautaire



Yann DREZEN
1er Adjoint délégué à l'aménagement du centre bourg, au maillage territorial, à l'environnement et à la démocratie locale



Catherine VILLAIN
Adjointe déléguée à l'urbanisme et à la voirie



Marc PUJOL
Adjoint délégué aux bâtiments, aux infrastructures et aux réseaux



Alexandra PINAUD-VERDIER
Adjointe déléguée à l'école, l'enfance et la jeunesse



Thierry PASSERA
Adjoint délégué aux associations, à la communication et au numérique



Dominique GASPAR
Conseillère déléguée aux solidarités et à l'action sociale



Cédric BARTHES
Conseiller délégué au développement économique
Conseiller communautaire suppléant



Gaëlle ESTAVES
Conseillère municipale
Conseillère communautaire



Frédéric BONIFASSE
Conseiller municipal



Sabrina CHARLOTTE
Conseillère municipale



Virginie DELOZE
Conseillère municipale



Jérôme JOURNET
Conseiller municipal



Pascale LABIT
Conseillère municipale



Frédéric LARROQUE
Conseiller municipal



Pierrick PORTE
Conseiller municipal



Virginie PROUTEAU
Conseillère municipale



Antonella RIVERA
Conseillère municipale



Marine SELLIER
Conseillère municipale

Le projet centre bourg

Le projet de développement et de valorisation d'Orgueil, construit avec vous, fixe notre feuille de route de ce nouveau mandat.

Notre ambition est de :

- Renforcer l'attractivité du centre bourg
- Restructurer une offre d'équipements et de services (dont commerciaux) adaptée aux besoins et usages des Orgueillois
- Encourager la pratique de nouvelles mobilités en créant des liaisons douces (piétons et vélos) reliant le centre bourg aux autres quartiers et aux équipements structurants



La mise en oeuvre



L'aménagement de la voie verte est aujourd'hui terminé.

Vous vous êtes déjà, pour beaucoup, appropriés ce lieu de promenade et de rencontre. Cette liaison « douce » nous permet désormais de nous rendre en toute sécurité à Labastide Saint Pierre et à Nohic ... voire pour les plus courageux à Bressols et à Saint Sulpice La Pointe...

Pour parfaire la voie verte, nous proposerons au conseil départemental, en charge de sa gestion, un projet d'embellissement basé sur la mise en place de mobilier urbain (bancs, poubelles, ...) ou encore par la plantation de végétaux

Nous prévoyons également une signalétique invitant les utilisateurs à respecter les règles de bonnes conduites (chiens tenus en laisse, respect des riverains, interdiction aux engins à moteurs...).

Favoriser et valoriser sa connexion avec les autres quartiers d'Orgueil est aussi un objectif.

Ouverture imminente de la maison des services (*)

La Maison des services (*), située sur la Grand Rue entre le restaurant et l'atelier Potentiel, ouvrira ses portes en septembre.

Le rez-de-chaussée de cette résidence accueillera 3 professionnels (Infirmière, Esthéticienne et Psychomotricienne)

A l'étage, 3 petits logements à loyers modérés (1 T1bis de 33 m² et de 2 T2 de 46 et 48m²) seront proposés à la location.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces appartements faites-vous connaître auprès de Julie, à l'accueil de la mairie.

(*) Un concours a été lancé auprès des habitants pour trouver un nom à cette résidence. A l'heure actuelle il est toujours en cours.



Aménagement et valorisation des espaces extérieurs de la Maison des Services



Comme annoncé, nous avons débuté la réalisation d'une traversée piétonne qui longera le café restaurant et permettra de se rendre facilement à la salle des fêtes.

Le long de cette traversée un espace en terrasse est réservé à notre café restaurant « chez Ricou » pour proposer à ses clients quelques tables ombragées.

La « Résidence » fera aussi bientôt face à un futur jardin public qui offrira un lieu de tranquillité en cœur de village.



Les prochains projets

La réhabilitation de notre future mairie et l'aménagement de ses espaces publics environnants

Nous lancerons cet été deux consultations.

La **première** aura pour objectif de mandater un architecte qui nous accompagnera dans le projet de réhabilitation de la mairie.

Nous lui donnerons notamment pour mission de viser une performance énergétique optimale du bâtiment tout en assurant la mise en valeur de son architecture des années 1860, représentative de l'identité du bourg.

La **seconde** consultation permettra de mandater une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, bureaux d'études environnement, voirie et réseaux divers ...) qui poursuivra l'étude de référence de 2019.

Cette étape supplémentaire est indispensable pour constituer un dossier suffisamment précis permettant de lancer les travaux d'aménagement des espaces publics.

Ces travaux devraient se faire en 4 phases illustrées ci après.

- 1ère phase: autour de la mairie avec une 1ère tranche de travaux de la route départementale
- 2ème phase : terrain derrière le Carretou (viabilisation du terrain par la création des réseaux et de la voirie)
- 3ème phase : autour du Carretou et dernière tranche de l'aménagement de la RD
- 4ème phase : autour de la salle des fêtes – espace Jean Capellini

Fort des éléments techniques supplémentaires attendus pour le printemps prochain, nous serons en mesure d'obtenir les subventions nécessaires.

Dès leur notification, nous lancerons les travaux, probablement en septembre 2021. De manière logique, nous commencerons par l'aménagement autour de notre nouvelle mairie.



Economie

Actions d'accompagnements des professionnels installés sur la commune

La commune poursuivra son aide à l'installation ou au développement de services et commerces dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg (ex: accompagnement juridique, signalétique,...)

Durant la crise sanitaire, la municipalité a accompagné les commerçants au travers d'actions de communication sur les aides publiques (fonds de solidarité national...).

Le café restaurant Chez Ricou et l'atelier de Poterie ont bénéficié d'une remise gracieuse de loyers. Du gel hydroalcoolique a été mis à disposition des professionnels en contact avec le public.

La commune encourage une consommation de proximité. Et si l'on ne peut plus se serrer les mains alors serrons nous les coudes. Soutenons les commerçants et les artisans installés à Orgueil !!



Les nouveaux professionnels en 2020

Céramiste (Local 345 Grand Rue)



Riche de diverses expériences professionnelles, **Sarah Lévy** a ouvert l'atelier Potentiel en début d'année. Cet espace est dédié au plaisir de l'apprentissage de la terre et au modelage de l'argile.

Différentes techniques de fabrication sont proposées (terre pincée, le colombin, la plaque, et le tournage au tour de potier, mises en couleur, émaillage...). Un cours est ouvert le mardi à 17h30. Des ateliers parents-enfants, sont proposés ponctuellement les mercredis après-midi (possibilité d'adapter les horaires). L'atelier propose des créations originales pour des cadeaux, pour votre maison mais aussi votre jardin !

Contact : 06.79.75.19.27

Psychomotricienne (Maison des services)



Lucile Santoni est diplômée de l'école de psychomotricité de Toulouse depuis 2015 et exerce en libéral depuis 5 ans.

Elle prend en charge les enfants à partir de l'âge de 3 ans mais également les adolescents dans le cadre de difficultés psychomotrices (attention, motricité, espace, écriture, planification...).

Contact : 06.43.92.94.12
lucile.santoni@gmail.com

Cabinet d'infirmières (Maison des services)



Les infirmières d'Orgueil, installées depuis 2018 au Presbytère, vont déménager dans les locaux de la Maison des Services. **Émilie Muléro** exerce

depuis 15 ans dont 10 ans en réanimation polyvalente à l'hôpital Rangueil.

Emeline Barthelay est infirmière depuis 12 ans dont 4 ans en tant qu'infirmière libérale.

Elles forment une équipe dynamique et sérieuse, passionnée de leur métier, très soucieuse du bien-être de leurs patients.

Contact : 05.63.31.94.26.



Esthéticienne (Maison des services)



Sabrine Py dispose de 30 ans d'expériences dans les différents univers de l'esthétique, la parfumerie, l'institut et le SPA. Déjà installée sur Campsas, elle proposera un institut simple

et chaleureux pour que chacun s'y sente bien. Sabine, **Mathilde** et **Amandine** vous réserveront le meilleur accueil pour prendre soins de vous (épilations, soins visage-corps-mains-pieds, maquillage ou vernis permanent...).

Contact : 06.81.93.75.16



■ ■ ■ ■ | Scolaire et Périscolaire ■ ■ ■

Le dernier semestre a vu le retour des enfants à l'école après deux mois de confinement. Au total, 144 enfants ont pu retrouver le chemin de l'école.

Tous ont fait preuve de sérieux en appliquant parfaitement les gestes barrières, accompagnés par les enseignantes et les agents municipaux.

Un grand coup de chapeau aux équipes enseignantes et municipales pour leur engagement et leur dévouement auprès des enfants durant cette période perturbée.

La commune reste en attente de l'arrêté ministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin d'enclencher les travaux de réhabilitation du groupe scolaire. La partie maternelle, dont deux classes ont été condamnées, ne sera pas remise en état pour la rentrée prochaine. Les accueils périscolaires continueront de se faire dans les espaces modulaires.

Des travaux de réparation des sanitaires, liés à des malfaçons à la construction, sont en cours et dureront tout l'été. Par conséquent, nous avons été contraints de limiter notre capacité d'accueil pour le centre de loisirs ; seuls les enfants des maternelles jusqu'au CE1 passeront leur été à Orgueil. Les plus grands se rendront à Villebrumier.

Pour la rentrée de septembre 2020, 207 enfants inscrits à ce jour seront répartis sur 8 classes.

Un **padlet** (« mur virtuel ») permettra aux enseignants et représentants des parents d'élèves de communiquer avec les familles. Il apportera toutes les informations de la vie scolaire et périscolaire.



Plan bibliothèque accepté :

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère de l'Education nationale a lancé un appel à projet (Plan bibliothèque) afin d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles. Le projet de l'école Primaire d'Orgueil a été retenu à travers un double financement Education nationale (acquisition de 1500 € de livres) et commune (400€).

Dès la rentrée nous reprendrons avec les différents partenaires les commissions cantines ainsi que le comité de pilotage PEDT.

INFO INSCRIPTIONS CANTINES

Les réservations de la restauration scolaire du mois de septembre seront accessibles dès la fin du mois de Juillet via le portail parents. Pour toute information vous pouvez contacter Stéphane Savi responsable des services scolaires et périscolaires par mail : s.savi@orgueil.fr.



Et un grand bravo aux enfants.

Le projet de vidéo " de l'ombre à la lumière - il était une fois nos droits " du service périscolaire élémentaire (en collaboration avec Yaka Jouer) a été sélectionné lors du concours national « Agis pour tes droits » 2019 organisé par les Francas. Sélection Départementale de la Galerie des Droits 2019

<https://enfantsacteurscitoyens.fr/publication/1643>



Les services périscolaires recrutent 2 jeunes volontaires en services civiques à partir de septembre 2020 pour une durée de 07 mois. Les missions : accompagner les enfants pendant les temps périscolaires. Accessible sans condition de diplôme, ni d'expérience, le Service Civique est indemnisé. **Contact** : s.savi@orgueil.fr

Réseaux électriques



Rue du bourg et chemin du Résimat : renforcements électriques terminés.

Nous avons profité de l'enfouissement du réseau électrique sur ce chantier pour réaliser également celui du réseau télécom.

Nous avons également réhabilité l'éclairage public en passant en éclairage LED, qui éclaire mieux pour une dépense énergétique moindre.

Réalisé en parallèle de ce renforcement, l'éclairage public du piétonnier qui démarre du lotissement des aiguillons pour se poursuivre rue du bourg a également été mis en service.

Chemin du Ribatel, chemin des Communaux et impasse du Chalet

La deuxième tranche du projet de renforcement qui va débuter dans les mois à venir va permettre le renforcement du réseau électrique, l'enfouissement des réseaux électriques et télécom et enfin la remise à niveau de l'éclairage public avec passage en LED.

Assainissement



Dans un souci constant d'amélioration des services, un **diagnostic** de notre réseau d'assainissement est à l'étude et devrait commencer en fin d'année. Ceci afin de résoudre les derniers problèmes d'eaux parasites auxquels nous sommes confrontés et permettre d'optimiser le rendement de notre nouvelle station d'épuration.

Attention : de plus en plus de lingettes sont récupérées dans les pompes de notre poste de relevé principal.

Celles-ci provoquent des bouchons de plus en plus fréquemment et obligent notre exploitant, Véolia, à intervenir beaucoup plus souvent que prévu pour nettoyer et déboucher les pompes.

Sans ces pompes, notre assainissement ne fonctionne plus.

Si ces fréquentes interventions s'installent dans le temps, leur coût nous sera impacté et nous devrons le **répercuter** sur le prix du m³ de l'eau assainie.

Nous comptons donc tous sur votre civisme pour ne plus jeter vos lingettes dans vos toilettes.



Pluvial

Plusieurs zones de la commune connaissent de grand problème d'écoulement des eaux de pluie qui peuvent parfois être à l'origine d'inondation, ou parfois encore provoquer des dysfonctionnements pour les assainissement autonomes.

Nos équipes vont donc s'attacher, tout au long de ce mandat, à résoudre le maximum de ces points difficiles en s'appuyant sur notre schéma de gestion des eaux pluviales.

Actuellement la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne nettoie le ruisseau du Barrouillet. Ce nettoyage est lié à une campagne exceptionnelle car normalement ces entretiens de fossés et ruisseaux sont à la charge des riverains.

Les règles sont les suivantes (article 640 et 641 du Code Civil) :

Tout fossé, fossé mère ou ruisseau (cours d'eau) doit être entretenu :

- Par la commune ou la communauté des communes s'il est entièrement dans le domaine public
- Par la commune et le particulier, chacun de son côté, si le fossé sépare un domaine public d'un domaine privé
- Par les deux particuliers, chacun de son côté, si le fossé sépare deux domaines privés.

Chacun doit nettoyer son côté du fossé ou ruisseau jusqu'au milieu de celui-ci.

Non à l'utilisation de désherbant pour nos fossés !

RAPPEL : l'utilisation de désherbant pour nettoyer les bords des fossés ou ruisseaux est interdite.

En effet, c'est l'herbe qui tient les bords des fossés et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique », en plus de son impact négatif sur les sols et l'eau entraîne une érosion trop rapide des fossés par l'eau, créant l'envasement du fond du fossé.



Social

Le CCAS a pour objectif d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées.

Il est géré par un conseil d'administration composé d'élus et de membres nommés par le maire dont voici la composition pour ce nouveau mandat.



- M. Willy Authesserre, Président.
- Mme Dominique Gaspar, vice présidente, conseillère déléguée en charge de l'action sociale
- Mme Virginie Deloze, conseillère
- Mme Antonella Rivera, Conseillère
- M. Pierrick Porte, Conseiller
- Mme Michelle Esculié, membre nommée
- Mme Martine Contacolli, membre nommée
- Mme Christine Aguilar, membre nommée
- M. Eric Constans, membre nommé

Voirie

Faucardage des fossés

Le faucardage des fossés est planifié par la communauté des communes :

- 1er passage (accotement et 1er versant) : Du 25 Avril au 15 mai
- 2e passage (accotement et 1er versant) : Début juillet
- 3e passage (complet) : Du 1er octobre au 15 novembre

La commune a adapté le faucardage de ses voies à ce calendrier.

Ce planning d'entretien tient compte des normes environnementales, du coût d'entretien, de la sécurité et du suivi de notre réseau pluvial.

Les prochains entretiens de voiries :

- Voies intercommunales : des interventions sont prévues Route de Planques (fossés), Chemin de Brascou (accès RD 930) et Chemin du Résimat.
- Voies communales : des interventions sont prévues Route des Aiguillons et Clos des Chênes.

Nids de poule? Déformations de la chaussée?...

Merci de signaler en mairie toute dégradation des voies pour que les services communaux ou inter-communaux puissent intervenir rapidement.



Aménagements sécuritaires Rue du Bourg - Route des Aiguillons :

Les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier entre le lotissement des Aiguillons et la Place de la mairie ont été réceptionnés.

Ils ont été financés à plus de 70% par l'État, la Région et le Département.

Nouveau sens de circulation Rue du Bourg : sens unique descendant. Certains véhicules ne respectent pas le sens interdit mis en place. D'après l'Art R412-28 du code de la route ce non respect est sanctionnable par une contravention et 4 points de permis en moins.

Afin de préserver votre sécurité et votre porte monnaie pensez au respect du sens de circulation.



Urbanisme

POINT D'ACTUALITE PLUi 12 (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



La concertation est en cours, vous pouvez envoyer vos demandes ou remarques par courriers

- Aux mairies des 12 communes
- À la communauté des communes
- Par mail à grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

Compte tenu de la crise sanitaire, et du report des mises en place des conseils municipaux et communautaires les travaux du PLUi 12 ont pris du retard.

Les informations sont disponibles en mairie, à la communauté des communes et sur les sites internet. Elles sont mises à jour régulièrement.

Le nouveau conseil communautaire s'est installé le vendredi 10 juillet.

Rendez vous sur le site www.grandsud82.fr pour connaître sa composition.

Questions urbanisme

Je souhaite vendre mon bien, on me demande une **DAACT** ou une **ANCC**. De quoi s'agit il?



La **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT cerfa 13408*05)** est obligatoire pour tous les travaux qui ont fait l'objet

d'une demande d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux ou de divisions foncières.

Elle vous permet d'attester l'achèvement des travaux et certifie leur conformité vis-à-vis des autorisations d'urbanismes qui vous ont été accordées.

Cette DAACT vous permettra d'obtenir par la suite une **Attestation de Non Contestation de Conformité (ANCC)** délivrée par le Maire (délai de délivrance pouvant aller jusqu'à 2 mois).

Ces 2 documents sont fortement recommandés voire indispensables lors de la cession ou vente de votre bien immobilier

Vous avez un projet d'urbanisme ?

Nous sommes là pour vous accompagner
Vous souhaitez construire une maison, une piscine, diviser ou clôturer votre parcelle : pour tout renseignement administratif, n'hésitez pas à contacter Mme Falgas, secrétaire en charge de l'urbanisme à la Mairie (du lundi au jeudi).



05.63.30.51.50

m.falgas@orgueil.fr

Dans quel (s) cas dois-je demander une permission de voirie ?

La permission de voirie est obligatoire pour pouvoir effectuer des travaux qui pourraient empiéter sur la voie publique, voire gêner la circulation routière, tels que les accès aux terrains.

Elle doit être demandée, avant travaux, à la Mairie qui la transmettra aux services gestionnaires de la voirie, qu'ils soient communaux, inter-communaux ou départementaux. Des préconisations de réalisation et une autorisation vous seront ainsi délivrées.



« Vivre-ensemble » = cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés

Parce que les actions de chacun conditionnent la qualité de vie de tous, l'équipe municipale porte une attention toute particulière à la tranquillité de chacun d'entre vous et vous fait part des valeurs qu'elle souhaite défendre :

Respect - Engagement - Solidarité - Politesse - Ecoute - Communication - Tolérance

Chiens et chats divagants dans la commune—Soyons vigilants

Le Maire, les conseillers municipaux, les agents municipaux sont très souvent sollicités pour récupérer sur la voie publique des animaux en divagation, de jour comme de nuit.

Désormais, la commune a signé une convention avec une société spécialisée (SACPA) pour la capture et la prise en charge des animaux en divagation qui intervient 24/24, 7j/7 et 365 jours/an. Désormais, tout animal errant est envoyé vers la fourrière et le propriétaire devra s'acquitter des coûts **de gardiennage**.

Merci de surveiller vos animaux de compagnie

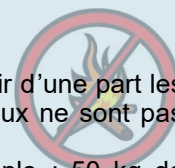
Brûlage de déchets à l'air libre interdit—Soyons responsables

Cette interdiction est motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, pour prévenir d'une part les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée, et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés.

Brûler des déchets verts dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Exemple : 50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que rouler en voiture pendant 14 000 km.

Attention : La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de **450 €** maximum.

Des alternatives existent : paillage ; compost individuel ; dépôt en déchetterie ; location de la benne communale ; broyage (service CCGSTG).



Le bruit : bricolage, jardinage...mais aussi les aboiements de chien - Soyons à l'écoute

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses, perceuses...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral n°04-1076 du 21 juin 2004) :

- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

De même, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants et du voisinage de jour comme de nuit.

- Une amende de **68 €** peut être infligée à l'auteur du trouble ou au propriétaire du chien.

Halte aux dépôts sauvages—soyons respectueux

Nos chemins ruraux, nos espaces agricoles, nos fossés deviennent trop souvent des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois, d'un ruisseau ou encore en bord du Tarn. Chaque année nous ramassons une quantité impressionnante de déchets sur les bords de nos routes et de nos chemins.

La déchetterie de Reyniès vous permet de déposer tous les déchets ne pouvant convenir à la collecte des ordures ménagères ou celle des déchets recyclables.

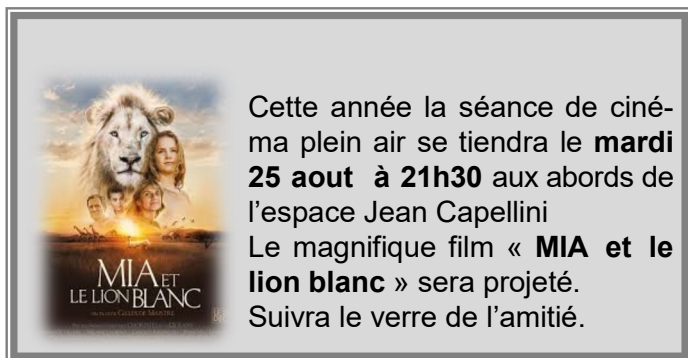
Attention : les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de **38** à **150 €** et lorsque les dépôts ont été effectués au moyen d'un véhicule, la sanction est de **750 à 1 500 €**.

Une première réunion de quartier à « Relance »



Comme nous nous y étions engagés, nous allons prochainement rencontrer les habitants de "Relance" afin de dresser avec eux un état des lieux du fonctionnement global du quartier.

Ensemble, nous tacherons de lister puis mener des actions qui amélioreront le cadre de vie et le quotidien de tous.



Cette année la séance de cinéma plein air se tiendra le **mardi 25 aout à 21h30** aux abords de l'espace Jean Capellini
Le magnifique film « **MIA et le lion blanc** » sera projeté.
Suivra le verre de l'amitié.



Vernissage de l'atelier céramiste - 3 juillet 2020

Comité des fêtes

Cette année la fête se déroulera les
18, 19 et 20 septembre.

Le comité des fêtes ne manquera pas de diffuser l'ensemble des animations prévues.



Pétanque



REPRISE DE LA PETANQUE ORGUEILLOISE

Après ce long confinement et quatre mois d'absence, nos entraînements ont repris à partir des 4 et 5 Juillet de 15h à 19h, avec toutes les précautions nécessaires et obligatoires dans le respect de toutes et tous.

Sera mis en place un calendrier des journées sociétaires.

Toute personne intéressée par cette pratique peut s'inscrire au club soit par carte d'adhérent ou par une licence.

Le club est ouvert à toutes et tous.

Pour plus d'information : **06.81.51.89.60**